

Compte rendu de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 6 octobre 2014 à 20h30.

Présents : Catherine Déthune - Murielle Stéphan - Denis Molinier – Claude Sallet - Françoise Désirant - Julie Guichon - Catherine Chevrier- Sébastien Thill

Absents excusés : Arnaud Mathiotte - Sylvain Wolter - Marc Deforge

Secrétaire de séance : Denis Molinier

1 spectateur

Préambule :

Marc Deforge a donné pouvoir à Denis MOLINIER pour le représenter.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} septembre 2014

Il est à préciser que c'est le coût des travaux de réhabilitation de la mairie qui s'élève à 298 526.55€ HT soit 358 231.86€ TTC (cf. pages 1 et 2) et non le coût total de l'opération.

Le compte-rendu est approuvé par 7 voix pour et 2 abstentions.

Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement a été instaurée sur la commune, le 7 novembre 2011.

Madame le Maire informe l'assemblée que les administrés réalisant un abri de jardin, sont redevables d'une taxe d'aménagement conséquente par rapport à la surface et à la nature de la construction.

En application de l'article L.331-9 modifié par la loi n°2013-1278 du 29.12.2013, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'exonérer totalement les abris de jardin soumis à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} janvier 2015.

En revanche, la part départementale de 1.24% reste applicable sur ce type de construction car cette décision relève du Conseil Général.

Une suspension de séance est demandée afin de traiter les deux points suivants. Après un laps de temps d'une demi-heure, la séance de conseil reprend.

Renouvellement contrat secrétaire de mairie

Après discussion et examen des différentes possibilités, le conseil propose le renouvellement du contrat de la secrétaire de mairie au grade de rédacteur 6^{ème} échelon, en contrat à durée déterminée, pour une durée de trois ans.

Le conseil accepte, à l'unanimité, la création du poste de rédacteur pour 26 heures hebdomadaires, avec l'attribution de l'I.E.M.P. (Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures) et l'I.F.T.S. (Indemnité Forfaitaire de Travaux Supplémentaires).

Ce changement de grade n'aura aucune incidence sur le salaire de la secrétaire de mairie.

Recrutement adjoint technique

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur Brémont, adjoint technique de la commune, a donné sa démission et qu'il souhaite se rendre libre à compter du 1^{er} décembre 2014.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de recruter un agent pour le remplacer, en créant un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet.

Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, Madame le Maire propose aux membres du conseil, de recruter un agent technique contractuel, à temps complet, en contrat à durée déterminée de 3 mois renouvelable une fois à compter du 17 novembre 2014.

Vote à l'unanimité, 9 voix pour.

Transfert de propriété

Par courrier en date du 20 septembre 2014, la SCI Villa des Pêcheries informe les membres du conseil municipal que la voirie du lotissement des Pêcheries a été refaite le 2 septembre dernier. A ce propos, La SCI Villa des Pêcheries souhaiterait rétrocéder, gratuitement la voirie d'une surface de 854m², à la commune d'Ecury sur Coole. Dans l'attente de pièces administratives, le conseil municipal réserve sa réponse à la SCI Villa des Pêcheries.

Rupture conventionnelle de bail (locaux SMTS)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Syndicat Mixte de Transport Scolaire Rive Gauche (SMTS) dispose d'un bureau dans l'ancienne école.

Par courrier reçu le 26 septembre 2014, le Président du SMTS, après concertation avec la mairie, demande de réduire le préavis de six mois pour rendre libre le local au 1er décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, de mettre fin à la mise à disposition du bureau du SMTS au 1er décembre 2014.

Les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire à appeler le loyer restant, à savoir trois mois, du 1er septembre au 30 novembre 2014.

Extension de réseaux

La Communauté de Communes de la Moivre à la Coole a récupéré la compétence eau potable depuis la dissolution du SIVOM. La commune se demande de quel ordre sera la participation de la CCMC pour l'extension de réseaux Chemin des Hauts et pour les travaux de la traverse.

Lors de la prochaine plénière, la Commission eau de la CCMC proposera aux membres communautaires :

1. de prendre à sa charge 50% des travaux en cas d'extension de réseaux
2. la prise en charge totale du coût des travaux pour le changement de la canalisation pour la traverse.

La première réunion de chantier de l'extension de réseaux Chemin des Hauts, a eu lieu le lundi 6 octobre entre les différents intervenants à l'exception de Véolia, excusée. Les travaux devraient débiter le lundi 27 octobre. Le coût global de l'opération pour la commune est estimé à 43 609.58€ T.T.C.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que quatre parcelles du Chemin des Hauts étaient raccordées au réseau d'eau potable depuis la rue de Châlons.

Grâce aux travaux de maillage qui vont être réalisés devant les propriétés, les riverains des parcelles concernées vont avoir la possibilité de se raccorder par le Chemin des Hauts.

Après concertation entre Véolia, les riverains et la Commune, 731€ TTC resteront à la charge de chaque riverain ; charge à eux d'effectuer le raccordement du domaine public à leur maison.

Après discussion, les membres du conseil, décident de ne pas accorder d'aide afin de ne pas créer d'antécédent. La commune ayant négocié la réduction de facture de raccordement auprès de Véolia.

Commission travaux :

La partie centrale des tôles du bardage du club house de l'aéroclub Farman Clément vont être remplacées par des neuves pour 1379.24€ (nacelle comprise).

Les murs du club house et du bâtiment aéromodélisme de l'aéroclub Farman Clément vont être repeints par les membres du club : coût estimé à 909€ T.T.C. Le projet est reporté au printemps 2015.

Changement des fenêtres et des portes du club house de l'Association Châlonnaise de Vol à Voile (A.C.V.V.) :

- Devis Maialfer pour un montant H.T. de 9 041.12€
- Devis Serviferm pour un montant H.T. de 11 108€
- Devis BRC pour un montant H.T. de 9 905.21€

Le conseil a choisi la société Maialfer pour le changement des menuiseries.

Une décision modificative doit être prise car l'opération n'avait pas été assez abondée : vote à l'unanimité, 9 voix pour

Le conseil avait décidé de poser une clôture de sécurité aux abords de la piste de BMX. Des devis ont été réalisés. Le Conseil décide de s'approvisionner auprès de la société Bruhat pour un montant de 1820.68€ T.T.C.

A ce montant, il faut ajouter le béton et la location de la tarière.

Les radiateurs de l'ancienne école sont obsolètes. Le conseil municipal décide de remplacer 7 radiateurs 1500 Watts à 371€ H.T. l'unité auprès de la société Haezebrouck.

Le tracteur actuel avait été acheté en avril 2007. Depuis l'an dernier, la commune a dû le réparer à plusieurs reprises. Les membres du conseil municipal décide de procéder à l'achat d'un tracteur neuf d'un montant TTC de 17256€ auprès de la société Collard. Le montant de la reprise de l'ancien tracteur s'élève à 7200€ TTC.

Les tables et les chaises prêtées aux particuliers sont vieillissantes et certaines ont été dégradées. Le conseil réfléchit à d'autres modalités de prêt. Ce point sera revu en commission.

Madame le Maire informe l'assemblée que le coût pour la restauration d'une rosace de l'église n'avait pas été budgétisé. La facture s'élève à 216€. Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, 9 voix pour, de transférer :

- du compte 2158 opération 11 "signalisation aérodrome"
- au compte 2135 opération 61 "réfection église" la somme de 135 €.

CCMC : voir compte rendu à l'affichage

Commission environnement :

Lors de la réunion du 8 septembre, les membres de la commission se sont rendus sur les propriétés communales, pour que les nouveaux conseillers s'imprègnent des lieux.

Suite à plusieurs remarques de promeneurs, 5 propriétaires ont été contactés pour tailler les branches des arbres de leur parcelle qui dépassaient sur la sente des bois.

La commune va donc relancer tous les propriétaires riverains de la sente des bois afin qu'ils procèdent à l'élagage des arbres de leur parcelle sans emprise sur le chemin.

Un rendez-vous a été pris avec l'ONF pour faire le point sur les bois communaux

Le bureau de l'Association Foncière doit être renouvelé : la commune doit proposer 4 personnes, propriétaire de bois et/ou de terres agricoles. L'association foncière doit de son côté, également, proposer 4 personnes.

Questions diverses :

Le conseil municipal tient à remercier les associations d'avoir libéré leur local pour accueillir le secrétariat de Mairie, dans la perspective des travaux de réhabilitation de la mairie.

Les berges de la Marne ont été élaguées de Sogny aux Moulins à Compertrix. Pour Ecury, seul le Radouaye était concerné : les deux côtés ont été réalisés. Le bois est laissé sur les terrains des propriétaires. En 2014, les travaux vont se poursuivre jusqu'au pont de Saint Gibrien.

FPIC : L'appel sera de 3 895€ pour cette année sur un budgétisé de 4 500€

Sont nommés commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs, en qualité de titulaires : Marc Deforge, Claude Sallet, Denis Molinier, Emmanuel Raimond, Catherine Chevrier et Jean-François Lhote de Dommartin-Lettrée

Ont été désignés en qualité de suppléants : Nicolas Palussière, Amandine Baudet, Francis Thiery, Thierry Lomméré, Alain Leclef, et Jean Lapie de Coolus

Prochaines réunions :

- Commission animation le mardi 7 octobre à 20h30
- Commission communication le mercredi 15 octobre à 20h30
- Commission projet le mercredi 5 novembre à 20h30

La séance est levée à minuit.